

Consommations, travail et ressources alimentaires différents rythmes d'intégration sur le long terme

Grâce à l'étude de l'alimentation conjugale, il apparaît qu'au sein d'un même domaine de pratiques (l'alimentation, les vacances, l'entretien de l'intérieur, etc.) divers aspects ne sont pas intégrés de la même façon. Il ne le sont pas non plus tous sur le même rythme. Nous allons souligner ici ces écarts de rythmes en observant l'intégration des consommations, du travail alimentaire et enfin des ressources financières dédiées à l'alimentation sur le long terme. Nous allons voir que les consommations sont mises en commun précocement, et font l'objet sur le long terme d'une socialisation conjugale en même temps que de la définition de territoires alimentaires personnels (1). Ce sont elles dont la mise en commun entraîne progressivement celle du travail domestique et des ressources. Le travail domestique alimentaire, connaît d'abord une prise en charge commune se transformant ensuite, sur bien des aspects, en délégation (2). Enfin, les ressources financières connaissent une mise en commun relativement tardive et découlant de celle des contenus et du travail alimentaire (3).

1. Les contenus : de la mise en commun à la réaffirmation de territoires individuels

Les contenus et activités alimentaires étant volontiers mises en commun au moment de l'emménagement, le long terme est plutôt à l'origine d'un mouvement inverse de délimitation de territoires alimentaires individuels autonomes nécessaires au respect de différences subsistant au-delà de la socialisation conjugale alimentaire, et pouvant donner lieu à une certaine ré-autonomisation des alimentations.

a. Cristallisation des désaccords et définition de territoires individuels

Alors que les débuts de la cohabitation s'accompagnent de discours conjugaux insistant sur la compatibilité des alimentations, le long terme semble conduire les partenaires à accepter et à assumer davantage l'existence de différences alimentaires entre eux. La logique collective adoptée au moment de l'installation finit parfois par se changer en séparatisme :

L'individualisation des tâches domestiques peut être la solution quand les visions du propre sont trop éloignées (Kaufmann, 1992), c'est-à-dire quand le conjoint ne reconnaît pas les efforts conjugaux de son partenaire, voire les déprécie. (Giraud, 2017, p. 266).

La ré-autonomisation exigée par l'un·e peut découler du sentiment d'un engagement trop faible de l'autre envers le « nous » conjugal⁹⁰, et témoigne d'une capacité des partenaires à renégocier les termes de leurs arrangements alimentaire et domestique. Cette capacité est probablement favorisée par la relative « *contractualisation des relations intimes* » (Giraud, 2017, p. 289), c'est-à-dire la diminution de la pression à suivre des normes encadrant les rôles domestiques, laissant les partenaires davantage libres de négocier à deux leur modèle d'organisation⁹¹.

Ainsi, Charlotte (21 ans, installée depuis 2 mois en grande agglomération, en licence) au premier entretien et deux mois après son emménagement avec Maxence (21 ans, en recherche d'emploi), livre un discours relativement idéalisant quant à leur complémentarité (« *moi je trouve qu'on arrive plutôt bien à lier nos deux alimentations, tout simplement* »), insiste sur leur satisfaction concernant leur répartition des tâches et sur le fait de manger tou·tes deux « *mieux* » depuis qu'ils habitent ensemble, enfin sur la praticité de la vie cohabitante en termes d'horaires et d'organisation. Ce discours s'atténue lors des entretiens suivants, pour laisser davantage place à la description assumée de leurs différences, bien qu'elle continue à les considérer comme non problématiques. Camille, plus âgée et installée quant à elle depuis huit mois, révèle, au détour d'une phrase, que les premiers temps en couple ont donné lieu à des efforts réciproques pour adopter les habitudes de l'autre, efforts qui se sont progressivement réduits, pour laisser place à l'expression plus franche de divergences :

Camille : à l'époque, mon copain osait moins me dire "J'aime pas ça, j'aime pas ça". Donc peut-être qu'il y avait un petit peu moins d'exigences, des deux côtés. Alors que maintenant on se dit plus franchement "- Moi j'aime pas ça. - Bah comment ça ? Avant tu en mangeais ! - Oui, mais c'était pour te faire plaisir." (ent. 1, individuel)

Le sentiment de cohésion conjugale étant essentiel au début du couple, il n'est pas étonnant que les divergences soient, parfois complètement inconsciemment, minimisées voire niées au

90 « *Derrière ces arrangements séparatistes (« chacun son linge ») ou ces contrats (cuisine contre vaisselle), ce qui transparait c'est la volonté de voir reconnu le travail effectué pour la construction d'un nous collectif, et ce qui suppose une participation minimale du partenaire. Le mépris à l'égard de l'engagement dans le « nous conjugal » peut conduire à renoncer sur certains domaines à une organisation conjugalisée.* » (Giraud, 2017, p. 267).

91 « *la contractualisation se manifeste également dans les arrangements ménagers au début de la cohabitation. [...] ce qui frappe c'est moins l'anomie et le malaise que la capacité des individus à établir des accords pour le partage des activités domestiques et à les réviser s'ils ne sont pas efficacement respectés. La division des rôles dans le couple fait donc l'objet d'un travail réflexif important avant de s'installer et de s'ancrer éventuellement dans des habitudes.* » p. 290-291 « *Les accords domestiques sont donc révisables, renégociables en fonction de la situation sociale des individus. iels ne sont pas intangibles, liés aux attributs de la personne.* » (Giraud, 2017, p. 291).

début de la cohabitation. Or, cela favorise, dans le domaine alimentaire rapidement mis en commun, l'instauration de pratiques communes qui vont parfois apparaître pesantes voire intenable sur la durée. Ce phénomène est accentué par le fait que la confrontation à l'autre conduit à caractériser celui-ci, le typifier, et conjointement à se caractériser soi-même, donc à découvrir et affirmer ses propres préférences (cf. partie I). L'intégration alimentaire conjugale s'accompagne donc d'une part d'une hausse de la connaissance des préférences du/ de la partenaire et de soi-même, d'autre part d'une diminution pour certain·es de la tolérance aux écarts à ses propres préférences. Le temps long pose alors la nécessité de l'invention d'un nouvel équilibre alimentaire conjugal, permettant de mieux respecter les exigences individuelles divergentes découvertes et non résorbées par la socialisation conjugale. Ceci passe notamment par la modification des pratiques alimentaires conjugales – pour intégrer certaines exigences nouvelles de l'un·e ou de l'autre – ou par la définition de territoires individuels distincts des territoires communs, permettant d'assurer l'équilibre individuel en dehors des pratiques alimentaires communes. Ceci est notamment rendu possible par l'individualisation de certains repas, à commencer par les repas du matin et du midi. Celle-ci est facilitée par les contraintes professionnelles, amicales et familiales, qui produisent des repas parfois seul·e, parfois avec d'autres commensaux. Petits déjeuners et déjeuners, davantage « *indépendants* » (Hinata), peuvent ainsi servir de balancier aux dîners conjugaux, de nombreux couples trouvant normal de les prendre à part (Kemmer *et al.*, 1998). Ces repas pris seul·e ou avec d'autres sont l'occasion de déroger aux pratiques conjugales, comme en témoigne la réaction de Sylvain (26 ans, aide médico-psychologique installé depuis 6 mois avec Hanna, chargée de mission) en entretien conjugal, à l'idée d'évoquer leurs pratiques aussi bien collectives qu'individuelles :

Sylvain : Bah là tu sais que tu vas me mettre dans la merde. Parce que j'ai mangé des Balisto, à midi. Et elle le sait pas ! (rires de tou·tes). (ent. 1, conjugal)

Ces repas séparés permettent des pratiques différenciées, notamment en fonction du genre (voir chapitre 4). Mathieu et Priscille (22 ans et 24 ans, technicien support en informatique et secrétaire, installé·es depuis un an et demi en petite couronne) mangent ensemble les mêmes plats tous les soirs, et partagent également leurs repas (festifs) de week-end chez leurs parents. Les midis, en revanche, iels mangent avec leurs collègues de bureau respectifs·ves, des contenus relativement différenciés : alors que Priscille déjeune en cantine d'entreprise, se

félicitant des prix particulièrement modérés et de l'équilibre de ses repas, Mathieu n'a « *pas de cantine* » et mange avec ses collègues

*Mathieu : tout le temps dehors. Et... c'est toujours des fast food. Enfin quand je dis fast food c'est... le chinois, le jap'. (Priscille acquiesce). Enfin le jap' c'est, pas moins gras que ça en fait. C'est **ultra calorique**. Après y'a quoi y'a... y'a thaï, on mange au thaï, on mange au McDo. Là où on peut. Et ce qui est pas trop cher quoi. [...] cuisiner le soir, vu qu'on n'a que ça [un petit coin cuisine]... encore une fois, cuisiner le soir pour le lendemain, ça prend tout de suite presque une heure de cuisiner donc... (ent. 1, conjugal)*

Vertement opposé à l'investissement en temps qu'exige la cuisine souhaitée par Camille, Yann (33 ans, ingénieur installé depuis 8 mois dans le centre de Paris avec Camille) de son côté profite des repas du midi, près de son travail, pour ne pas cuisiner du tout, suivant ses anciennes habitudes :

*Yann : Le midi, du coup, soit je vais acheter un truc au supermarché à côté. [...] Ou sinon de temps en temps resto. Je pense qu'une fois par semaine ça va être resto. Sinon... oui. Sinon j'achète des trucs. Après dans les trucs que je vais acheter, ça va être je sais pas soit **des trucs où y'a pas vraiment besoin de préparer**. Ça va être des fruits, trois légumes... (ent. 1, individuel)*

Les partenaires ayant des activités amicales ou associatives en soirée⁹², ou bien travaillant en horaires décalés⁹³ voire au loin et ne vivant pas tout le temps au domicile⁹⁴ peuvent ainsi tendre à adopter des pratiques consensuelles lors des repas communs, et à les contrebalancer par d'autres pratiques à l'occasion de leurs autres repas. Zélie (25 ans, doctorante, installée depuis 3 mois, dont le régime vegan exige une attention particulière à la nutrition, préfère ne pas « *contrôler* » ses apports nutritionnels (en protéines végétales, notamment) lorsque Thibaud (25 ans, journaliste) mange avec elle, afin de profiter de la cuisine de celui-ci sans lui imposer d'exigences supplémentaires que le respect de son veganisme. Elle use en revanche des repas où elle mange seule pour « *réguler* » (ent. 1, individuel) son alimentation. Inversement, Thibaud, qui a rapidement mangé végétarien avec Zélie, et ne mange désormais plus que vegan lorsqu'ils partagent le repas, continue de manger de la viande lorsqu'il mange seul ou avec d'autres personnes. Laura (24 ans, infirmière remplaçante), qui n'a jamais eu l'« *habitude* » de consommer beaucoup de viande, en mange les soirs avec Julien (boulangier), mais n'en consomme jamais le midi, repas qu'elle prend seule :

92 Comme Cédric.

93 Comme Sylvain.

94 Thibaud, Samuel, Pierre à un moment.

Laura : je sais qu'on va en manger le soir, donc moi ça me... Ouais moi seule je mangeais pas spécialement de viande. Déjà une fois par jour donc ça me... c'est pas que ça me fait beaucoup mais euh... je trouve pas ça obligatoire. (ent. 1, individuel)

L'individualisation alimentaire s'effectue également à l'échelle des repas communs, à travers les aliments autres que ceux composant le plat principal. La mise en commun des contenus se limite alors au plat principal, les entrées et desserts ainsi que les éventuels snacks étant dissociés. Chez Lisa et Corentin (étudiante de 22 ans et salarié d'une entreprise de radio-communications de 27 ans, cohabitant depuis moins de 2 mois en banlieue parisienne), les desserts, comme pour beaucoup d'autres couples, sont individualisés : chacun mange ce dont il a envie, « *fait son petit topo* » (Lisa, ent. 1, semi-individuel), Lisa n'aimant pas beaucoup les fruits à la différence de Corentin. Cette individualisation est facilitée par la consommation de produits de l'industrie agroalimentaire, qui propose des portions individuelles conservables, alors que les desserts « *maison* » font l'objet de plus d'attention et d'une fréquente consommation commune.

Les repas individuels – et notamment les déjeuners et petits déjeuners – sont donc un contrepois nécessaire aux repas communs, rendant les compromis qui y sont effectués plus tenables. Ces espaces individuels respectent relativement la hiérarchie des repas et des plats propres au « *repas français* », qui valorise davantage le plat que l'entrée et le dessert, et davantage le dîner que le petit déjeuner et le midi. Ils attestent également d'une malléabilité des alimentations en fonction des contextes (Pachucki, 2014 ; Newcombe *et al.*, 2012 ; Pachucki *et al.*, 2011), invitant à relativiser la profondeur des changements provoqués par la conjugalité.

b. Une définition dépendante des modèles de commensalité familiale

La renégociation de la frontière entre alimentations commune et individuelle nécessite que les partenaires trouvent un accord quant à la forme du nouvel arrangement alimentaire. Les difficultés de renégociations sont dues à des conceptions différenciées de la fusion alimentaire conjugale. Une situation conjugale l'illustre très bien : celle de Hinata et Antoine (20 ans et 22 ans, étudiante et technicien de maintenance installés depuis 8 mois en grande agglomération), qui divergent quant à leurs exigences alimentaires et échouent, du fait de modèles familiaux d'intégration alimentaire opposés, à renégocier leur arrangement de façon à tenir davantage compte des exigences de Hinata. Hinata et Antoine ont des attentes divergentes en matière de contenus alimentaires, dans le sens notamment d'une plus grande

observance des préceptes nutritionnels par Hinata. Lorsqu'elle rencontre Antoine, Hinata a vécu seule et consomme des plats « *maison* », depuis assez longtemps. Elle cuisine régulièrement depuis qu'elle a 16 ans. Elle a développé une attention pour les produits « *bio* » et locaux, et préfère, étudiante, se tourner vers des plats « *basiques* » et répétitifs mais « *bio* » et « *maison* », faits à partir de produits de base. Elle limite les pâtes et se tourne vers le riz par sensibilité au gluten. Manquant de place et d'argent, elle n'a qu'une envie de cuisiner relative, et fait des plats assez épurés mais qu'elle juge sains. Elle se donne un rythme alimentaire assez routinier mais qui lui convient et des pratiques qui lui permettent de maintenir son poids. Ce faisant, elle reproduit davantage les habitudes de sa mère que celles de son père. Or, Antoine se révèle avoir des habitudes relativement proches de celles du père de Hinata.

De l'alimentation chez ses parents, Antoine garde une valorisation pour les repas en famille, l'opulence et la découverte alimentaire, en même temps qu'une grande flexibilité alimentaire. Chez ses parents, divorcés quant il a 6-7 ans, sa mère représente « *la bonne popote, de la maman quoi !* » et son père « *le réchauffé* ». Sa mère cuisine beaucoup, « *maison* », fait de nombreuses conserves, est très organisée et planifie beaucoup. Elle a des connaissances, est très bonne gestionnaire, et cuisine à la fois « *bon* » et « *rapide* ». Elle leur offre ainsi une certaine « *opulence* » alimentaire. Son père ne cuisine pas et ne sait d'ailleurs pas. Les repas sont relativement « *sacrés* », le partage familial autour de la table est une valeur centrale. Il pense également avoir été confronté à une plus grande diversité alimentaire qu'Hinata. Il connaît ainsi, lors de sa prise d'indépendance, une tension permanente entre défendre théoriquement la « *grande* » cuisine raffinée et du « *terroir* », et pratiquer dans les faits une alimentation à base de produits préparés ou de « *fast food* ». En fait, sa mère représente un idéal, et son père ce qu'il tend à faire en réalité. Sa mère semble lui avoir transmis des exigences et un intérêt pour la cuisine qui ne trouvent cependant pas à s'actualiser, puisqu'il n'arrive pas à reproduire les activités de gestion qu'il admire chez elle. Il est pris au piège de l'agroalimentaire, qui sait rendre bon « *au goût* » des produits selon lui mauvais pour la santé et les causes sociales et environnementales. Lorsqu'il quitte le foyer, il ne cuisine pas beaucoup, achète des plats préparés ou mange des baguettes qu'il fourre de saucisses ou de fromage. Il culpabilise de ne pas cuisiner et de si mal manger à ses propres yeux. Il prend à l'occasion des conseils auprès de sa mère, ou regarde sur Internet, quand il compte « *recevoir* ». Sa prise d'indépendance coïncide avec une déstructuration de ses repas – avec la fin de la structure entrée-plat-dessert – et de ses horaires.

Divergents dans leurs attentes et habitudes, Hinata et Antoine vont avoir du mal à se mettre d'accord sur les contenus au moment de leur installation, tout en partageant dès le départ leurs repas et leur gestion alimentaire. Antoine achète des produits transformés, Hinata des produits bruts. Il mange selon eux malsain, elle sain. Il achète au dernier moment et selon ses envies, elle « *anticipe* ». Il cuisine « gras », au beurre, elle « *méditerranéen* ». Il se cadre peu en termes d'horaires, elle mange à heure régulière et plus tôt le soir. Il a besoin de variété dans les plats, elle est routinière. Il accorde enfin *a priori* un budget plus important à l'alimentation.

Globalement, Hinata se plie aux habitudes et envies d'Antoine en début de cohabitation, ayant du mal à s'« *imposer* ». Elle tend donc à manger davantage de produits transformés qu'Antoine choisit, à décaler ses horaires, à le suivre dans ses envies. Elle vit d'autant plus mal ces changements qu'elle grossit. Comme elle n'arrive pas à dialoguer avec Antoine à propos de ce malaise qui grandit pour elle, les tensions émergent entre eux, et elle tend discrètement à ré-autonomiser son alimentation, à faire assiette à part. Notre premier entretien se clôture sur ce constat, et son intérêt pour l'entretien semble motivé par ces tensions muettes qu'elle ressent.

Au moment du premier entretien, 8 mois après leur installation, leur gestion alimentaire témoigne donc de la tendance de chacun·e à influencer l'alimentation commune en faisant ce qu'il ou elle ferait en vivant seul·e, sans beaucoup tenir compte des préférences de l'autre :

Hinata : C'est vrai que quand on fait les courses on voit la différence. C'est-à-dire qu'il va prendre... ouais les trucs préparés, les boîtes de conserve... les... les pizzas.... les, je sais pas moi les... ttt ! Des trucs pré... tout prêts en fait. [...] il aime bien aussi cuisiner... gras ! C'est-à-dire que moi j'avais une culture, culinaire aussi... Bah méditerranéenne. Donc, je cuisinai beaucoup à l'huile d'olive. Euh, j'avais des goûts un peu plus... différents quoi ! Et lui bah c'est vraiment, c'est pur normand quoi ! C'est-à-dire que je mets du beurre partout, je mets de la crème fraîche partout. (ent. 1, individuel)

Chacun·e reste présent·e dans les activités de gestion, cette présence étant ce qui assure un contrôle minimal sur les habitudes alimentaires. Ainsi, tou·tes deux préparent les repas, parfois séparément quand il y a désaccord sur le contenu. Les courses sont faites à deux dans la mesure du possible, chaque partenaire sélectionnant des aliments très différents de l'autre. Les conditions de réalisation des courses sont une des causes de la déprise relative de Hinata sur son alimentation qui, n'ayant pas de voiture, est dépendante d'Antoine pour les courses :

Antoine : je suis un peu maître des courses. Parce que je suis le, je suis le véhiculé, dans le couple. Donc pour aller faire les courses. C'est plus moi qui vais tendre à aller... à aller... à... enfin participer à la grande consommation quoi. [...] Et donc de là j'ai plus... moi... ramené mes... mon... mon mode de vie un peu, un peu biscornu. [...] on fait pas du tout les courses de la même façon. Elle va se diriger vers les produits qu'elle connaît. Moi je vais me diriger vers les produits que je connais aussi. Mais, voilà y'a des écarts, parfois impressionnants. Donc moi je vais viser ces fameux cordons-bleus. Et puis elle c'est quelque chose les cordons-bleus, enfin c'est plus possible quoi ! (ent. 1, individuel)

N'ayant plus la possibilité de faire des courses seule, Hinata se sent privée de la possibilité d'influencer autant qu'elle le voudrait les contenus alimentaires qu'elle consomme. Elle n'aime pas une partie des produits qu'achète Antoine (« *Il fait pas des courses super intelligentes* », ent. 1, individuel). Elle espère avoir bientôt son permis pour pouvoir se réappropriier les courses.

Ce couple est ainsi confronté à un désaccord alimentaire en matière de contenus, dont Antoine semble n'avoir qu'à moitié conscience au moment des premiers entretiens, et dont Hinata a davantage conscience mais qu'elle n'arrive pas vraiment à exprimer au sein du couple. Échouant à faire changer les pratiques conjugales, elle suggère alors l'éventualité d'une ré-autonomisation au moins partielle de leurs alimentations. Cependant, celle-ci n'est pas recevable pour Antoine, du fait d'une confrontation à un modèle de gestion des différences conjugales opposé à celui de Hinata dans son enfance. En effet, si Hinata et Antoine partagent la confrontation, dans leur enfance, au modèle parental d'un père peu investi en cuisine et d'une mère impliquée, les arrangements alimentaires adoptés par leurs parents face à cette divergence sont opposés. Hinata grandit avec un modèle de parents opposés en termes alimentaires et qui gèrent la différence par la séparation des alimentations. Son père mange « *n'importe quoi* » dont beaucoup de viande, des aliments bon au goût mais non « *bio* ». Il fait des très petites courses fréquentes. Sa mère est « *à cheval* » sur l'alimentation, et fait manger à Hinata des aliments « *bio* », « *sains* », dépensant un montant élevé dans l'alimentation. Elle fait de grosses courses assez espacées (toutes les 2-3 semaines). Or, cette différence de préférences est gérée, chez les parents de Hinata, par le fait de séparer globalement les alimentations : ses parents possèdent deux frigidaires séparés, mangent fréquemment des produits et plats différents, qui plus est parfois à des heures différentes, « *à l'américaine* » (ent. 1). Hinata prend l'habitude de « *piocher* » dans les deux frigidaires. Hinata est partagée par rapport au modèle de ses parents : elle aimerait avoir des repas plus familiaux, mais pour autant trouve que cette séparation ne détruit pas nécessairement tout relationnel voire peut le

renforcer, les quelques repas en famille étant plus fortement chargés. Pour elle, séparer les contenus, les courses et la gestion alimentaire est une alternative tout à fait acceptable, pouvant sauvegarder l'harmonie conjugale face à de fortes différences alimentaires. Pourtant, Antoine est réfractaire à cette idée. Lui a grandi dans une famille où la mère prend en charge la gestion de l'alimentation et investit beaucoup de temps en cuisine pour assurer la cohésion alimentaire familiale. Antoine est nostalgique des repas familiaux, où tous les membres partagent la même table et les plats. Pourtant, il n'a pas développé l'appétence pour la gestion alimentaire et pour la cuisine que possédait sa mère, et n'est pas prêt à consacrer beaucoup de son énergie à rendre possible des repas communs. Il n'est pas non plus prêt à faire d'importantes concessions alimentaires pour rendre aisés les repas communs avec Hinata.

Porteurs d'envies alimentaires différentes au moment de leur installation, et ayant connu des arrangements alimentaires divergents dans leurs familles d'origine, Hinata et Antoine affrontent des incompatibilités alimentaires, et n'arrivent pas à se mettre d'accord sur l'arrangement alimentaire pouvant leur permettre d'apaiser les tensions associées à ces incompatibilités, l'un refusant de remettre en cause le modèle du repas commun, alors que l'autre préférerait cette autonomisation plutôt que de rogner sur ses exigences alimentaires. Chez ce couple, l'absence d'accord conduit à une défection sourde de l'une, qui ré-autonomise partiellement son alimentation sans l'assumer ouvertement.

2. Le travail alimentaire : une délégation des tâches croissante

Si les contenus sont mis en commun assez rapidement, le travail alimentaire⁹⁵ connaît davantage une délégation progressive. Aux débuts du couple, la découverte de l'autre, la multiplication d'activités communes constructrices du couple et le besoin de confronter les pratiques favorisent le partage des activités alimentaires. Ceci à la condition que les deux partenaires leur accordent un minimum d'importance, le désintérêt total de l'un·e pour une activité pouvant le/la conduire à s'en remettre dès les premiers échanges à l'autre concernant celle-ci. Pour les autres, l'activité sera généralement partagée, prise en charge par les deux partenaires ensemble, avant de se voir progressivement déléguée, au fur et à mesure que des règles communes concernant sa réalisation émergent.

95 Qui concerne diverses activités, dont la cuisine et les courses, mais aussi des activités annexes, comme la préparation de la liste de courses, la décision des menus ou la gestion des aliments au domicile.

Ainsi, la très grande majorité des partenaires installé·es depuis peu de temps ne catégorisent pas les tâches comme spécifiquement du ressort de l'un·e ou de l'autre. La répartition des tâches apparaît ainsi composée de multiples nuances, invitant à une analyse assez fine. Cette faible spécialisation peut aller de pair avec une gestion davantage au jour le jour. Ainsi, au moment de l'entretien, seuls deux couples connaissent une prise en charge des courses principales clairement effectuée par un·e seule. Chez Chloé et Cédric (étudiant·es de 26 ans, cohabitant depuis 11 mois dans une chambre étudiante, en banlieue parisienne), Cédric va seul, en voiture, faire les courses principales toutes les semaines ou tous les quinze jours, Chloé détestant les magasins. Celle-ci passe pourtant quelques fois dans des petits supermarchés pour des produits manquants, par exemple lorsque le couple est invité. Chez Claire et Christopher (21 ans et 22 ans, installé·es depuis 3 ans en commune urbaine isolée, mandataire judiciaire et magasinier vendeur), Claire va seule faire les courses principales, une fois par mois pour le supermarché et une fois par semaine pour l'épicerie sociale et solidaire. Or, ce couple vit ensemble depuis environ trois ans, et leurs courses ont d'abord été faites à deux, suite à leur installation. Chez tous les autres couples, s'il est fréquent qu'un·e des partenaires soit le/la gérant·e privilégié·e des courses, les deux participent, parfois dans des domaines spécialisés. Surtout, la majorité des partenaires font les courses à deux, systématiquement pour quelques-un·es quand il s'agit des courses principales⁹⁶, régulièrement pour la plupart. La cuisine connaît un tableau proche, même si les spécialisations sont un peu plus marquées (comme nous le verrons dans le chapitre 3). Plus généralement, beaucoup relatent des débuts de cohabitation marqués par l'alternance de la prise en charge de la cuisine, voire une cuisine effectuée à deux. Au moment du premier entretien, certain·es partenaires cuisinent ensemble⁹⁷. Les partenaires les plus jeunes et décohabitants de chez leurs parents sont les plus fréquemment marqués par une participation conjointe aux activités alimentaires, l'un·e et l'autre insistant sur le besoin de s'approprier l'art et la manière de les effectuer⁹⁸. Faustine et Killian (18 ans, installé·es depuis 4 mois en petite agglomération, en BTS mode et en intérim dans la manutention) insistent sur les avantages qu'ils perçoivent à faire les courses ensemble (se donner des idées, se voir), et ont justement été recruté·es à l'occasion de courses effectuées ensemble. La hausse progressive de la délégation va avec la

96 Margaux et Thomas, Lisa et Corentin notamment.

97 Margaux et Thomas, Laura et Julien, Coralie et Nadir, Carole-Anne et Gaëtan, pour ces derniers seulement parfois.

98 C'est le cas de Faustine et Killian, ou encore de Coralie et Nadir, qui semblent apprendre ensemble à faire les courses.

nécessité de s' « organiser »⁹⁹ progressivement, de créer des routines plus efficaces. Charlotte et Maxence (21 ans, installés depuis 2 mois, grande agglomération, sortant de BTS immobilier, en licence et en recherche d'emploi) essaient ainsi « d'optimiser » progressivement leur cuisine (« Comme on n'a pas beaucoup de temps déjà, pour se voir. On essaie de prendre... un petit peu moins de temps déjà, pour faire à manger. » ; Maxence) comme leurs courses :

Charlotte : J'ai remarqué qu'en faisant une liste aussi c'était plus rapide... de faire les courses. (Maxence acquiesce) Je crois que c'est peut-être après ton entretien... On avait dû faire, peut-être une fois une liste. Vraiment, pour une fois. (elle pouffe, Maxence aussi) Et on s'était dit que (elle singe une voix naïve :) "Oh, mais c'est vrai que, c'est plus rapide" (ent. 2, conjugal)

D'autres, comme Hanna et Sylvain (26 ans, installés depuis 6 mois, chargée de mission et aide médico-psychologique) s'efforcent de rendre leurs courses moins coûteuses, en se restreignant davantage dans leurs achats. Surtout, les évolutions décrites par les partenaires vont quasi-systématiquement dans le sens d'une progressive spécialisation, d'une répartition des tâches, les récits inverses de reprise en commun d'une activité anciennement déléguée se limitant aux contextes chargés de tensions. Citons quelques exemples de ces délégations progressives. Au moment de leur emménagement, Gaëlle et Damien (21 ans et 24 ans, étudiante en alternance et consultant en assurance, installés depuis un mois, Paris) font leurs courses ensemble, les week-ends, en cherchant à diversifier leurs lieux d'achats, s'investissant dans l'achat de certains produits originaux. Un an après leur installation (ent. 2, conjugal), leur approvisionnement est moins investi et semble routinisé, étant effectué toujours dans le même supermarché, en bas de chez eux. Damien s'en charge maintenant principalement seul. De même, au premier entretien deux mois après leur emménagement, Margaux et Thomas (étudiant·es de 23 ans, installés depuis 2 mois à Paris) font leurs courses principales à deux, et des courses d'appoint individuelles. Cela contraste avec leur situation au second entretien, un an et deux mois après leur emménagement, les courses principales se faisant toujours à deux mais l'intégralité des courses d'appoint étant désormais assurée par Thomas, Margaux étant considérée comme trop occupée par son nouveau travail. Si Christopher (22 ans, installé depuis 3 ans, magasinier vendeur) ne cuisine plus du tout aujourd'hui, et s'en remet intégralement à Claire (21 ans, mandataire judiciaire) pour la production de leurs repas, il a cherché, aux débuts de leur couple, à maintenir sa présence dans l'activité, ne serait-ce que symboliquement, en cuisinant des gâteaux. Activité dans laquelle Claire l'a cependant

99 Charlotte et Maxence.

progressivement remplacé, ce qui coïncide avec le retrait quasiment total de Christopher de la cuisine. Charlotte et Maxence (21 ans, installés depuis 2 mois en grande agglomération, sortant de BTS immobilier, en licence et en recherche d'emploi) défendent, au premier entretien, le partage entre eux des tâches d'approvisionnement, tout en reconnaissant certaines préférences, Maxence aimant davantage que Chloé prendre du temps pour l'approvisionnement, qu'il s'agisse d'acheter du pain, de passer chez un petit commerçant ou d'aller en supermarché. Au troisième entretien, Charlotte nous confie que c'est clairement Maxence qui assure la majorité des courses. Ce partage des activités en début de cohabitation contraste avec les spécialisations observées à des stades plus avancés du cycle familial (Van Hooff, 2011 ; Régnier-Loilier et Hiron, 2010).

Au cours de l'intégration conjugale se succèdent ainsi des modes de gestion des tâches spécifiques. Les débuts conjugaux, lors de la fréquentation notamment, donnent lieu à une gestion encore individualisée ou l'un·e fait en son nom, et selon ses propres principes et habitudes, parfois pour les deux. C'est le modèle de l'invitation, où l'on prépare seul·e un repas pour deux, en fonction de ses propres ressources et façons de faire. À ce mode de gestion succède, souvent sous l'impulsion de l'emménagement, une gestion pensée pour deux et effectuée à deux, selon le modèle de la cuisine ou des courses faites ensemble. Il s'agit alors de faire pour deux à deux, ce qui permet la confrontation des façons de voir et de faire et l'élaboration progressive de perspectives communes sur l'activité. Enfin, lorsque des règles communes concernant l'activité ont été adoptées, le mode de gestion peut devenir la délégation¹⁰⁰, dans lequel l'un·e fait seul·e, pour les deux et au nom des deux. C'est le modèle des courses ou de la cuisine faite par un·e seul·e arrivant à tenir compte des attentes de l'autre – par des demandes d'explicitation régulière des attentes comme à l'aide de listes de courses, ou par l'intériorisation de ces exigences. Autrement dit, la délégation des tâches à un·e membre du couple a souvent pour condition une certaine connaissance réciproque des partenaires et de leurs attentes et exigences. Les cas de spécialisation sans respect de règles partagées concernant la réalisation de la tâche concernée surviennent lorsque l'un·e des

100 Le processus exact de délégation et de répartition de l'ensemble des tâches, avec les nombreux enjeux genrés qui s'y retrouvent, est abordé au cours des chapitres suivants.

partenaires a très peu d'attentes concernant ces tâches¹⁰¹ ou bien par contrainte¹⁰². Il arrive alors que cette délégation produise des tensions¹⁰³.

3. Des ressources financières tardivement mises en commun

La gestion conjugale des ressources financières découle de l'intégration alimentaire conjugale, leur mise en commun étant plus tardive que celles des consommations, la cohabitation semblant accélérer le processus. En effet, sur vingt-six couples, en dehors de deux cas pour lesquels la situation n'est pas très claire¹⁰⁴, seulement trois ont un compte commun¹⁰⁵ au premier entretien, et vingt-et-un d'entre eux n'en ont pas. Les trois couples qui ont un compte commun sont installés depuis assez longtemps¹⁰⁶. Pour certain·es, le recours aux nouvelles technologies rend plus aisée une gestion sans compte commun : plusieurs couples ayant fixé la participation de chacun·e aux courses à un pourcentage défini, le plus souvent 50 %, utilisent Internet, voire des applications, afin de se rembourser mutuellement quasiment instantanément (« *À chaque fois qu'on fait des courses, dès qu'il a fini de payer, je regarde le montant, bam ! je lui envoie la moitié.* » ; Carole-Anne). Pour autant, le compte commun apparaît comme un horizon : quelques partenaires hésitent à s'en procurer un, racontent y avoir songé, et pensent que le moment viendra bientôt. Des évolutions en ce sens sont également observables chez les couples suivis dans le temps. Huit mois après leur installation, Camille et Yann (24 et 33 ans, chargée d'études et ingénieur, installés depuis 8 mois) faisaient des comptes sur un tableur « *Excel* », se remboursant une fois par mois en cas de déséquilibre des dépenses (premier entretien). Un an plus tard, iels viennent de se créer un compte commun, bien que la règle de gestion de celui-ci semble encore un peu confuse. Margaux et Thomas font leurs comptes sur un tableur au premier entretien, un peu plus de deux mois après leur installation, et envisagent de se créer un compte commun lors du second entretien, un peu plus d'un an après leur installation. Un an après leur installation, Gaëlle et

101 Comme Julien, le partenaire de Laura qui se moque bien de ce qu'elle peut acheter comme aliments.

102 Par exemple lorsque les horaires des partenaires ne concordent pas pour les courses ou la cuisine, qu'un·e seul·e est motorisé·e pour les courses.

103 Comme chez Hinata et Antoine dont nous avons déjà parlé : Hinata n'arrive pas à défendre ses exigences alimentaires car Antoine, seul motorisé, va souvent faire les courses seul, et ne respecte pas spécifiquement ses attentes.

104 Islane et Selman, Priscille et Mathieu.

105 Laura, Claire et Christopher, Yun et Dmitri.

106 Laura et Julien vivant ensemble depuis deux ans et venant tout juste d'ouvrir leur compte commun (iels n'ont pas encore reçu la carte au moment de l'entretien), Claire et Christopher vivant ensemble depuis trois ans, et Yun et Dmitri depuis un an et demi.

Damien font des comptes sur tableur, mais envisagent le compte commun, qui serait selon elleux « *plus simple* » à gérer :

Gaëlle : c'est peut-être quelque chose que, on va mettre en place, dans pas très très longtemps. Parce que pour la gestion ça sera plus simple. (ent. 2, conjugal)

Ces éléments invitent à expliquer cette mise en commun des ressources financières, en réfléchissant à ses liens possibles avec l'intégration alimentaire.

Une mutualisation financière découlant de l'intégration alimentaire

Des travaux ont montré que le niveau de mise en commun des ressources dépend de la place que les conjoints accordent à l'entité conjugale (Roy, 2005) et du sentiment de la durabilité du couple et de son mode de fonctionnement (Roy, 2006). L'âge du couple, sa durée, ainsi que le développement de conceptions et règles d'interaction communes jouent sur le sentiment d'inter-dépendance et sur la confiance dans les règles communes. Quelques cas de couples aux revenus asymétriques en témoignent. Au début de leur vie commune, Claire et Christopher (21 ans et 22 ans, installé·es depuis 3 ans en commune urbaine isolée, mandataire judiciaire et magasinier vendeur) disposent de ressources limitées, déséquilibrées, et ne sont pas d'accord quant aux règles de dépenses alimentaires. Christopher, qui détient les plus gros revenus, puisqu'il gagne environ le double de Claire, craint que celle-ci ne dilapide l'argent en étant trop dépensière lorsqu'ils font les courses. Or, le couple maintient des comptes séparés pendant un certain temps. Claire, qui a moins de revenus, paye à cette époque les courses à l'épicerie sociale, autour de 50 euros par mois, et Christopher paye les « *grosses courses* », entre 100 et 150 euros par mois. Christopher commençant à faire confiance à Claire concernant les dépenses alimentaires, Claire débute des courses seule, payant par chèque à son nom à l'épicerie, et utilisant la carte de Christopher pour le supermarché. Le premier travail salarié de Claire, quelques mois avant le premier entretien et un peu moins de trois ans après leur installation, fait pencher un peu plus la donne en direction de la mise en commun des ressources. Claire gagne désormais légèrement plus que Christopher, et tou·tes deux ont maintenant des revenus plus élevés. Iels décident alors de financer leurs dépenses alimentaires selon la clef « *50-50* », et s'ouvrent pour cela un compte commun. L'ouverture d'un compte commun semble ici lié au fait que tou·tes deux soient salariés et aient des revenus assez proches, contribuant à la baisse de l'inquiétude de Christopher vis-à-vis des dépenses décidées par Claire. Ce compte joint ne remplace cependant pas leurs comptes personnels, et ne concerne que les dépenses communes, factures et alimentation. Iels déposent chacun·e la

même somme dessus tous les mois, et chacun garde ensuite « [son] argent » sur son propre compte. D'une façon similaire, Dylan (27 ans, installé depuis 11 mois en grande couronne, professeur certifié), dont les revenus sont nettement supérieurs et plus réguliers que ceux de Nolwenn (25 ans, pigiste), témoigne onze mois après leur installation de sa peur que celle-ci ne dépense trop lors des achats alimentaires. Le couple justifie l'absence de compte commun par l'irrégularité des revenus de Nolwenn. Il semblerait ainsi que chez les couples récemment installés, le manque de confiance en l'autre et en la solidité du couple provoqué par une intégration encore faible incite les partenaires à maintenir une certaine indépendance financière, en particulier lorsque les revenus sont très inégaux et que le/la plus fortuné·e considère l'autre comme trop dépensier/ère. Les changements, se faisant dans des directions souvent similaires, suggèrent ainsi des modes d'organisation propres à certains âges du couple. Alors qu'il est fréquent que l'une et l'autre s'« invitent » au restaurant, ou se « payent » mutuellement des courses en début de relation, restaurant comme courses tendent à se collectiviser avec le temps. Il en va ainsi de Gaëlle et Damien, en couple depuis des années et installés depuis environ deux mois au premier entretien : alors que l'un·e des deux, le plus souvent Damien, « invitait » auparavant l'autre lors de leurs nombreuses sorties au restaurant, ces frais sont désormais considérés dépenses communes, financés au pro-rata de leurs revenus respectifs, de telle sorte que l'identité de celui ou celle qui paye n'a plus d'importance.

Qui plus est, les dépenses sont considérées comme premières (Roy, 2005) : les partenaires déterminent d'abord quelles sont leurs dépenses et pratiques communes, et discutent ensuite, en fonction de ces dépenses, de la gestion de leurs ressources, et notamment de la participation financière de chacun·e. Se mettre en couple signifie donc collectiviser progressivement davantage de dépenses, puis les ressources nécessaires à ces dépenses. Des études relient ainsi âge du couple et mise en commun des ressources financières : si 80 % des couples de plus de 20 ans de vie commune mettent entièrement en commun les ressources financières, ceux ayant moins de cinq années de vie commune sont 31 % à le faire (Ponthieux, 2012). Contrairement à une littérature insistant sur la stabilité apparente des arrangements financiers (Ponthieux, 2012), les arrangements financiers des jeunes couples évoluent donc fréquemment, plaçant les partenaires entre la nécessité de s'en préoccuper et le malaise lié à l'évocation de l'argent dans le couple (Henchoz, 2008). L'apparente stabilité des arrangements financiers pourrait ainsi être avant tout due, dans les premières années du couple, à la tendance des partenaires à penser le mode d'organisation financier actuel comme le seul pratiqué historiquement (Nyman et Evertsson, 2005). Dans les faits, beaucoup relatent

plusieurs changements de mode d'organisation et, si certains disent n'avoir jamais réfléchi à cette question et/ou ne semblent pas en imaginer d'autres possibles, d'autres expriment des interrogations quant au mode de gestion. Mais n'y a-t-il pas pour autant moyen de distinguer certaines étapes de la mutualisation financière ?

Les étapes de la mutualisation financière

Au regard des matériaux, quatre étapes de mutualisation s'esquissent, qui suivent l'approfondissement de l'intégration conjugale et questionnent la valorisation historiquement croissante des comptes séparés (Pahl, 2005).

Aux débuts de la fréquentation, chaque partenaire est jugé libre de disposer de son propre argent comme iel l'entend, par exemple pour inviter l'autre au restaurant ou à dîner. L'autre n'a pas de droit de regard sur cet argent personnel. Cet état d'indépendance totale des ressources correspond à la période de découverte de l'autre par l'alimentation, au cours de la phase de fréquentation non cohabitante. Un petit budget alimentaire commun peut cependant se développer à mesure que le couple s'accorde sur des préférences de sorties alimentaires et de pratiques à domicile, créant quelques engagements de chacun·e à le financer.

Succède une phase d'alternance de prise en charge financière des achats, lorsque les partenaires mettent en commun plus largement leurs consommations, généralement à l'occasion de l'installation : il s'agit de participer conjointement à payer des repas qui sont partagés. Il faut payer « *chacun son tour* », l'alternance devant assurer une certaine égalité des dépenses, les partenaires étant plus ou moins attentif·ves à cette égalité. Car il ne faut pas comparer trop strictement les dépenses de chacun·e, sous peine d'être considéré comme mal-aimant, argent et amour étant vu comme incompatibles (Henchoz, 2008). L'ambivalence d'Hélène (19 ans, étudiante en licence) vis-à-vis de sa gestion financière avec Fabien (21 ans, en service civique) moins d'un mois après leur installation semble propre à cette période. Iels n'ont apparemment jamais trop tenu de comptes, essayant d'alterner les paiements¹⁰⁷. Iels n'ont quasiment jamais parlé de ces enjeux. Hélène explique que cela ne lui plairait pas trop de devoir tenir des comptes. De façon contradictoire, elle relie les comptes au manque d'argent avant de justifier aussi le fait de ne pas tenir de comptes par manque d'argent :

107 Quand l'un·e considère avoir payé plus souvent que l'autre au cours des derniers achats il ou elle le signale à l'autre, lui demandant de payer à son tour, ou inversement s'efforce de payer s'il ou elle pense avoir peu payé récemment.

*Hélène : On n'a pas encore, enfin on en a parlé une fois. Et puis comme de toutes façons comme moi en ce moment j'ai des soucis d'argent on fait juste comme on peut. Euh... Non je sais pas. Bah, on faisait déjà un peu les courses l'un pour l'autre avant. Et... bah voilà quoi j'y allais je payais, il allait il payait. [...] Pour l'instant c'est pas encore un souci. **Peut-être qu'il va falloir qu'on, qu'on régule un peu plus, mais... mais en trois semaines, on s'est pas engueulés sur les courses. [...] Généralement je m'en rends compte quand... putain il m'a payé trois trucs cette semaine, je dois faire les courses. Ou, ou quand moi je lui ai acheté un truc, pour un cadeau pour ses potes, et qu'il m'a pas remboursé. [...] Je sais pas du tout si ça va continuer à marcher. Ça m'irait bien parce que bah, **pfiff ! tenir des comptes exacts, je trouve que c'est un peu une perte de temps.** (ent. 1, individuel)***

Les débuts de la cohabitation semblent ainsi marqués par une faible systématisation dans le financement des dépenses, alors que les partenaires voient nombre de leurs pratiques se confronter et n'ont pas encore trouvé de règles communes. Cohabitant depuis encore assez peu de temps (moins d'un mois au premier entretien, quatre mois au second), ayant des ressources inégales et étant encore en phase d'adaptation l'un·e à l'autre en matière de pratiques alimentaires, Camillia et François (25 ans et 23 ans, installé·es depuis moins d'un mois à Paris, en master de journalisme) maintiennent des comptes séparés, n'ont pas de règle précise de financement des dépenses, et ne font pas de comptes, situation qui permet à Camillia d'être discrètement aidée financièrement par François, et pour François de dépenser beaucoup dans l'alimentaire sans avoir de comptes à rendre à Camillia, moins portée que lui sur ces enjeux. Ce type de gestion, également détaillé dans le chapitre suivant (partie I.1.c), semble spontané aux partenaires¹⁰⁸, mais exige en réalité une importante mobilisation individuelle, puisqu'ils doivent chacun retenir les dépenses approximatives de l'autre et veiller à leur propre participation :

Camillia : Je me suis dit [...] qu'on avait, on a un peu loupé le coche au début de... de... de faire des comptes et...

François : (ton nonchalant :) C'est vrai qu'on n'a jamais tenu de comptes et... qu'on vit un petit peu au petit bonheur.

Camillia : Ouais ouais. Enfin ! je pense qu'on tient un peu des comptes... enfin, par exemple je sais que t'as payé le dernier resto. Et du coup le suivant ça va être moi.

[...] Camillia : C'est sur ma liste de trucs à faire hein ! Rééquilibrer les chèques. (ent. 2, conjugal)

À la période suivante, favorisée par la stabilisation des pratiques conjugales concernant les dépenses et activités communes produites par la cohabitation, une comptabilité plus

108 Camillia interrogeant soudainement François « si ça convenait pas à l'un des deux on se le serait dit non ? ».

institutionnalisée devient possible. Les partenaires trouvent plus acceptable de faire des comptes pour veiller à l'égalité des participations à mesure que de plus grosses sommes entrent en jeu. S'observe le glissement fréquent d'une alternance de qui paie à une indifférenciation, mais avec consignation des dépenses et comptes à la fin du mois, en appliquant une règle de répartition des contributions déterminée. Carole-Anne et Gaëtan (26 et 27 ans, installés depuis 3 mois à Paris, salarié·es après des études de graphiste-maquettiste et un master de commerce international) ont « *vachement hésité* » à s'ouvrir un compte commun au moment de leur installation, mais ont finalement opté pour une application de remboursement leur permettant de se faire des virements assez simplement. Ils suivent la règle de répartition « 50-50 », et lors de chaque course Gaëtan avance les frais, et Carole-Anne le rembourse de la moitié. Citons également l'exemple de Camille et Yann (24 et 33 ans, chargée d'études et ingénieur, installés depuis 8 mois au centre de Paris) :

*Camille : Au **début** on n'avait pas trop de **système**. Donc on était à se dire "ah bah moi j'ai fait les courses, enfin, à toi de les faire". Enfin on essayait de voir si c'était à **peu près équilibré**. Et puis au bout d'un moment... [...] on a une feuille sur un Drive qu'on remplit maintenant. Euh, qu'on a dû commencer... Au bout de deux trois mois peut-être. Et du coup à chaque fois qu'on va faire les courses, on les rentre dans cette feuille, et on divise tout par deux. Voilà, **comme ça c'est un peu plus simple. C'est plus équitable**. [...] Parce que au final je fais un peu plus les courses que lui, donc au final j'étais un peu perdante. (ent. 1, individuel)*

Diverses méthodes pratiques sont utilisées pour arriver à cet équilibre : transferts en fin de mois d'un compte à l'autre, surveillance des dépenses et réajustement par divers achats de celui ou celle en retard, division en deux parts de toutes les dépenses communes... Quant à la règle de contribution, la contribution égale ou « 50-50 » est souvent mise en avant. Elle est comprise comme une source de justice, sans que son effet inégalitaire en cas de revenus fortement inégaux ne soit toujours prise en compte. En effet :

*L'égalité revendiquée peut n'être, pour les femmes les moins dotées, qu'un marché de dupes, les privant des ressources de l'homme sans leur permettre pour autant d'accéder à un statut véritablement égal puisqu'elles gagnent souvent moins que leur conjoint, sont plus exposées au chômage et risquent davantage d'arrêter de travailler au cours de leur vie. Dans la majorité des cas, il y a donc une **contradiction entre la volonté d'une égalité « quantitative », mesurable, et la réalité des conditions salariales qui fait que le salaire des femmes est souvent moins élevé, et plus précaire, que celui de leur conjoint.** (Roy, 2006)*

La gestion financière de certaines activités alimentaires se modifie en même temps que leur statut, comme en témoignent les pratiques liées aux restaurants. Alors qu'au début de la fréquentation, les partenaires s'invitent individuellement l'un·e l'autre au restaurant, et que

celle ou celui qui invite prend alors à sa charge le coût du repas, les couples cohabitants qui continuent à aller au restaurant, comme Gaëlle et Damien (21 ans et 24 ans, étudiante en alternance et consultant en assurance, installés depuis un mois, Paris), considèrent bien plus systématiquement la sortie au restaurant comme une dépense commune, tandis que son sens conjugal évolue, puisqu'elle devient bien davantage outil de découverte à deux de nouveaux horizons culinaires que moyen de passer du temps ensemble. Ces repas sont alors financés selon la même clef de répartition que les autres dépenses alimentaires.

Enfin, le compte commun finit parfois par être adopté, lorsque le couple se projette assez sur la durée, considère que les sommes en jeu sont assez importantes et réussit à stabiliser ses règles de dépenses et de participation financière. Interrogés sur leur budget en matière d'alimentation, Margaux (étudiante de 23 ans, installée depuis 2 mois à Paris) commente ainsi : « *on n'a pas encore de compte commun* ». Même les couples résistant à l'éventualité d'un compte commun connaissent une certaine systématisation ou rationalisation des procédures par lesquelles la répartition des dépenses choisie est assurée, ce qui s'accompagne d'une clarification des règles de répartition. Ainsi, Charlotte et Maxence (21 ans, en licence et en recherche d'emploi à l'installation) passent d'efforts pour essayer de penser à payer chacun leur tour toutes les courses pendant une semaine (au premier entretien) deux mois après leur installation, au fait de couper systématiquement l'addition en deux à la caisse pour les grosses courses au bout de deux ans de vie ensemble (lors du troisième entretien).

La mise en commun croissante des ressources s'effectue donc en plusieurs étapes, qui suivent la mise en commun des dépenses et la stabilisation des règles de dépenses et de participation. Il faut donc que le couple s'intègre, c'est-à-dire que les partenaires développent des conceptions et règles de comportement au moins partiellement communes, pour que les partenaires acceptent la mutualisation des ressources, c'est-à-dire de conférer à l'autre un certain droit d'usage sur son argent. Pour beaucoup, être d'accord sur les dépenses et manger la même chose sont ainsi des conditions incontournables à la mise en commun¹⁰⁹.

Des variations selon les écarts de revenus, la conception de la justice et la répartition des tâches

Ces étapes, ainsi que les clefs de répartition du financement, varient cependant en fonction des écarts de revenus entre les partenaires, de leur conception de l'égalité des contributions,

109 Camillia et François, aux goûts alimentaires différents, se disent d'accord sur le fait que s'ils mangeaient des choses très différentes, ils feraient des comptes séparés.

enfin de la répartition des tâches et de l'histoire de leurs dépenses communes, confirmant que malgré une tendance générale à la mise en commun, il existe des « *conditions sociales de la fongibilité des ressources* » (Roy, 2006).

À chaque étape, des adaptations sont possibles pour tenir compte des écarts de revenus, en fonction des représentations des partenaires quant à la justice des contributions. Ainsi, si la norme d'égalité favorise chez les jeunes adultes une comptabilité plus stricte et la séparation des ressources (Roy, 2006)¹¹⁰, dans les faits, une partie des couples aux revenus très différents lui préfèrent une répartition au pro-rata des revenus, voire une mise en commun lorsque l'un·e n'a quasiment pas de revenus. La clef de répartition évolue ainsi lorsque les revenus changent.

La vitesse de mutualisation varie également en fonction du rapport des revenus. Elle tend à se faire plus rapide lorsque l'un·e n'a pas de revenu propre ou lorsque les deux revenus sont très faibles, comme l'expriment bien Louisa et Alban (21 ans et 20 ans, installé·es depuis 6 mois en petite agglomération, en recherche d'intérim après un bac. professionnel et étudiant infirmier), qui partent « *dans l'optique que tous nos sous ils sont ensemble* », prenant « *la carte où y'a des sous dessus* » (ent. 1, conjugal). C'est également le cas des partenaires aux revenus très inégaux, pour qui la vie menée par le couple n'est possible qu'à la condition d'un financement majoritaire par le/la plus fortuné·e. Isabelle (24 ans, étudiante ingénieure, installée depuis moins de deux mois en petite couronne) dispose de peu d'argent – issu de petits boulots et d'une faible aide parentale – tandis que Pierre (26 ans, ingénieur consultant) est salarié et gagne bien sa vie – il touche 2 500 euros nets par mois au second entretien. En conséquence, iels vivent globalement sur les revenus de Pierre pendant toute leur première année de vie cohabitante. Pierre a sur son compte les factures, paie quand iels font des achats ensemble, et laisse de l'argent à Isabelle quand elle en a besoin. Par exemple, Isabelle complète souvent les courses en semaine, payant une partie avec des tickets restaurant que lui « *laisse* » Pierre. Elle « *complète* » également quand elle le peut avec des gardes d'enfants qu'elle fait, ou de l'argent qu'elle a « *de côté* ». Iels se disent d'accord sur la définition d'achats « *raisonnable[s]* ». Dans les faits, il s'agit pour Isabelle de refréner certaines envies

110 Une individualisation relative de la gestion des finances serait en cours au sein des ménages (Pahl, 2005), marquée par le développement de la mise en commun partielle des revenus, au détriment de la mise en commun totale. En 2010, parmi les couples vivant ensemble depuis au moins un an en France, si 64 % mettent encore leurs revenus en commun, 18 % mettent en commun une partie seulement et 18 % les séparent totalement (Ponthieux, 2012). La mise en commun partielle est de plus favorisée par l'union libre plutôt que le mariage, l'absence d'enfant, la bi-activité des partenaires, leurs hauts niveaux de diplôme et de vie (Ponthieux, 2012), éléments fréquemment présents chez les couples enquêtés.

dans la mesure où Pierre est le principal pourvoyeur. Elle se retient ainsi d'acheter des produits « *mexicains* », qui lui manquent suite à son départ du Mexique, mais plus chers en moyenne que des produits « *français* ». Elle qualifie ces achats de « *complémentaires* », et Pierre désigne l'argent qu'elle se fait par les gardes et les cours d'espagnol de « *supplément* ». Dans ces cas très asymétriques, les ressources des partenaires sont « *spécialisées* », servent à des dépenses spécifiques, le genre influençant bien souvent la répartition de la prise en charge (Roy, 2006). C'est aussi le cas pour Jeanne (24 ans, installée depuis plus de 2 ans, en master) dont le partenaire, Aurélien (36 ans, psychopraticien), habite depuis des années dans l'appartement dans lequel elle le rejoint au moment de leur mise en couple et de leur installation – événements concomitants – et qui dispose de revenus nettement plus élevés que les siens. Celui-ci continue de payer le loyer ainsi que les charges de dépenses énergétiques. Jeanne, qui fait souvent les courses, avec ou sans Aurélien, paie celles-ci pour « *rembourser* » ainsi « *[s]on loyer* ». Rappelons à ce propos qu'un lien a été fait, dans le contexte suédois, entre les types de gestion financière et les relations d'(in)égalité dans le couple, Charlott Nyman et Lars Evertsson (2005) lisant dans les choix monétaires conjugaux la trace des rapports sexués et d'une conjugalité marquée par l'hétérosexualité. À l'inverse, lorsque les écarts de revenus sont importants mais que chacun·e dispose de ressources minimales, la gestion séparée permet parfois d'éviter l'explicitation de l'inégalité ou de contrer l'inégalité sans en avoir l'air, par des comportements de dépenses spécifiques. Ainsi, Zélie et Thibaud (25 ans, doctorante et journaliste, installé·es depuis 3 mois en petite couronne) ne tiennent pas de comptes stricts, et celle ou celui qui fait les courses paie sans noter la dépense. La spécialisation de Thibaud dans les courses permet ainsi au couple de réaliser, indirectement et sans contrôle strict des dépenses, un financement de l'approvisionnement au pro-rata des revenus.

Enfin, l'organisation financière est souvent marquée par l'empreinte des spécialisations domestiques. Charlott Nyman et Lars Evertsson (2005) relatent les cas de couples ayant élaboré des systèmes de gestion financière commune relativement poussés, et s'étant répartis les rôles financiers en fonction de leurs autres rôles dans la vie conjugale. L'interdépendance entre rôles financiers et rôles dans la gestion domestique transparait aussi chez les couples rencontrés. Il en est ainsi lorsque l'un·e paye le loyer – lorsqu'il/elle est celui/celle chez qui le couple s'installe, ou lorsqu'il ou elle dispose de davantage de revenus – et que l'autre prend en charge les dépenses alimentaires, moins fixes, afin de « *payer* » sa part du loyer. C'est également le cas lorsque celui ou celle à qui les courses sont dévolues, souvent par préférence,

mais aussi par plus grande disponibilité ou intérêt, se charge de régler la majorité des dépenses alimentaires, quand bien même celles-ci sont consignées et donnent lieu à un équilibre financier ultérieur. Chez quelques couples¹¹¹, le paiement des courses est ainsi dévolu à l'homme en même temps que la charge de ces dernières. Se charger d'une tâche d'approvisionnement favorise ainsi le fait de payer pour celle-ci, fait non négligeable lorsque est prise en compte la détermination genrée des rôles domestiques.

Or, ces spécialisations sont influencées par les socialisations et attentes sexuées. Il n'y a pas d'équivalence entre l'argent gagné par l'homme et celui gagné par la femme, et les postes budgétaires sont genrés (Roy, 2006) : par les socialisations, lorsque l'homme apprécie davantage faire les courses que la femme, pour qui elles sont notamment associées à de lourds enjeux de contrôle alimentaire : par les attentes sexuées, lorsqu'au moment de payer pour de l'alimentaire, les partenaires sont soumis au regard de l'extérieur. Ainsi, plusieurs couples ayant désiré partager les frais en caisse y ont renoncé du fait de l'image qu'ils se sentaient renvoyer auprès des caissiers·ières. Plus encore, deux femmes évoquent le poids des regards des commençant·es et client·es qu'elles sentent peser sur elles lorsque ce sont elles, et non leur partenaire, qui paient. Marine (23 ans, ré-installée depuis 7 mois à Paris, en master) qui paie systématiquement les courses communes effectuées avec Jonathan (23 ans, en master) au supermarché, car celui-ci a des problèmes avec sa carte bleue, profite ainsi de l'entretien pour exprimer un léger agacement à payer :

Marine : On nous regarde super bizarrement souvent. Quand c'est... moi qui règle pour tous les deux hein. À chaque fois ils sont là... Mais même, au resto. Quand c'est moi qui règle... les gens sont toujours... "Mais vous réglez euh, le total ? - Bah oui pourquoi ?". [...] On me regarde toujours un peu... (bas:) "Pourquoi c'est elle qui paye ?" (ent. 1, individuel).

Camillia (25 ans, installée depuis moins d'un mois, en master de journalisme) relate la tendance des serveurs à attendre que François (23 ans, en master de journalisme) effectue le paiement :

*Camillia : On a remarqué un truc **marrant**. C'est que, quand on est au resto **on pose la carte**. Et systématiquement **le serveur ou la serveuse la prend. Et tend le boîtier à François**. [...] Et à chaque fois il me... Il rigole il enfin... c'est terrible ! "Ah c'est madame qui invite ? - Oui, bah, non. C'est madame qui paye", enfin... [...] **C'est terrible. C'est des trucs qui sont ancrés quoi.** (ent. 2, conjugal)*

111 Chloé et Cédric de façon évidente, mais aussi Charlotte et Maxence plus insidieusement.

La répartition financière est donc influencée par des représentations genrées quant aux rôles des partenaires.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous caractérisons l'intégration conjugale alimentaire, c'est-à-dire le processus de progressive mise en commun des activités alimentaires et de développement d'un monde de représentations alimentaires communes aux partenaires. Avoir enquêté auprès de couples installés en cohabitation depuis peu de temps nous permet d'en étudier la réalisation sur la durée, d'en décortiquer les étapes et ressorts. Ainsi, il existe bien un processus d'intégration conjugale alimentaire suivant des étapes spécifiques. La constitution d'un monde commun de représentations et de règles d'interaction entre les partenaires débute dès les premiers échanges alimentaires. Le partage de repas et les discussions qui s'ensuivent servent la caractérisation naissante de l'autre, et l'expérimentation temporaire de nouveaux horizons. L'intégration conjugale débute ainsi relativement précocement sur le plan alimentaire, du fait de la valorisation sociale de certaines activités alimentaires (la cuisine et le partage des repas) conduisant à une mise en commun rapide et volontaire de ces activités. Le processus de mise en commun des tâches domestiques de gestion est, sur le plan alimentaire, plus tardivement enclenché. Bien que quelques couples partagent déjà certaines activités de gestion avant la mise en cohabitation, la prise en charge quotidienne commune et progressivement routinisée débute véritablement à l'installation. La mise en cohabitation est bien une étape cruciale de l'intégration domestique alimentaire, puisqu'elle conduit à la mise en commun de l'ensemble des repas à domicile ainsi que de la majorité des activités de gestion alimentaire. Cette intégration nécessite que les partenaires se mettent d'accord concernant un certain nombre de caractéristiques de leur alimentation, des contenus aux activités annexes aux repas en passant par les horaires, la gestion des aliments à domicile et les règles d'approvisionnement. Cette intégration domestique s'articule à l'intégration conjugale, puisqu'elle permet un rapprochement des consommations dont les limites s'expriment, sur le plus long terme, par la définition de territoires alimentaires individuels. Au cours de ces premiers mois puis premières années de conjugalité, les formes et étapes de l'intégration des intrants que sont les ressources financières mobilisées pour l'approvisionnement diffèrent de celles du travail domestique alimentaire et enfin de celles des contenus alimentaires, produits de ce travail.

Cette analyse confirme tout en nuanciant les travaux ayant déjà porté sur l'intégration conjugale et domestique. Elle vérifie l'existence d'étapes pouvant faire penser à un cycle conjugal alimentaire. Cependant, elle invite à tenir compte de l'effet de la valorisation sociale de l'activité considérée sur le rythme et la forme de son intégration, et à distinguer davantage l'intégration conjugale de l'intégration domestique des tâches. Enfin, elle suggère que cette intégration domestique est peu conscientisée en tant que telle, les partenaires manquant de recul pour la saisir dans sa globalité et pour comprendre leur organisation actuelle comme étape d'un processus de mise en commun croissante. Afin d'approfondir notre description de l'intégration conjugale, nous allons à présent décrire plus en détail la socialisation conjugale (chapitre 2).